

17 décembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BOURSE DIRECT

(Eurolist)

Par courrier du 14 décembre 2007, la Société Suisse de Participations d'Assurance (1) (86, boulevard Haussmann, 75380 Paris Cedex 08) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 décembre 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BOURSE DIRECT et détenir 3 400 480 actions BOURSE DIRECT représentant autant de droits de vote, soit 6,11% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ca franchissement de seuils résulte d'une cession de l'intégralité des actions BOURSE DIRECT qu'elle détenait par la Société Suisse d'Assurances Générales sur la Vie Humaine au profit de sa filiale la Société Suisse de Participations d'Assurance.

Par conséquent, la Société Suisse d'Assurances Générales sur la Vie Humaine a franchi directement en baisse les mêmes seuils et ne détient plus directement aucun titre BOURSE DIRECT.

(1) Société anonyme contrôlée par la Société Suisse d'Assurances Générales sur la Vie Humaine, elle même contrôlée au plus haut niveau par Swiss Life Holding.

(2) Sur la base d'un capital composé de 55 635 383 actions représentant autant de droits de vote.